

Maître d'Ouvrage

MAIRIE DE HAGONDANGE

*Place Jean Burger
B.P. 80142
57304 HAGONDANGE*

DEPARTEMENT DE MOSELLE

COMMUNE DE HAGONDANGE

**REQUALIFICATION DE LA
RUE DU XI NOVEMBRE**

MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

REGLEMENT DE CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne la **maîtrise d'œuvre pour la requalification de la rue du XI Novembre à Hagondange.**

Le coût prévisionnel des travaux est fixé à 1 800 000.00 € HT.

1.2 - Etendue de la consultation

Cette consultation est une procédure adaptée ouverte de maîtrise d'œuvre passée en application de l'article 27 du décret n° 2016.360 du 25 mars 2016.

1.3 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Le candidat devra lister ses compétences liées aux études sur des ouvrages de ce type.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des documents d'études sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.4 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 38 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.)
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le programme de l'opération et ses annexes (étude de faisabilité).

Il pourra être téléchargé sur le site internet de la ville : www.ville-hagondange.fr (rubrique des marchés publics).

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

Pour les pièces concernant la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC4 (lettre de candidature) et DC5 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefi.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du décret n° 2016.360 du 25 mars 2016 :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 323-1 du code du travail.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Présentation du candidat en termes de compétence liées au présent marché (en cas de groupement indiquer les missions de chaque membre) ;

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années et leurs qualifications et missions dans l'entreprise ;
- Liste des principales opérations similaires effectuées au cours des trois dernières années, indiquant la nature des travaux, le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique et/ou qualifications ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, chargé(s) de la conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 323-1 du code du travail.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

En ce qui concerne les obligations fiscales et sociales, le candidat pourra fournir soit :

- une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, justifiant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales

OU

- Si ces documents sont en possession du candidat, les certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents OU l'état annuel des certificats reçus (DC7) pour une situation au 31 décembre 2016.

Pour les pièces concernant l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché ;

- Une note méthodologique pour chaque étape de la mission, dans laquelle chaque candidat devra faire :

- une proposition d'organisation de la mission de Maîtrise d'œuvre par phases (études et travaux) :

- organisation de l'équipe affectée à l'opération (fonction dans l'entreprise, missions confiées dans le cadre de l'étude) : 20 %

- description de la mission et des méthodes de travail : 25 %

- délai d'exécution : 10 %.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 5 jours.

Article 5 : Jugement des offres

5.1 - Critères de jugement

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1-Valeur technique	55
2-Prix des prestations	45

Pour apprécier le critère « Valeur technique », il sera tenu compte des informations transmises dans la note méthodologique.

→ Calcul de la note des offres pour les critères valeur technique et délais :

La proposition de chaque bureau présentant pour chacun des critères le meilleur classement se verra attribué la note N, la seconde N-1,..... Le tout multiplié par le pourcentage attribué au critère de sélection.

→ Calcul de la note des offres pour le critère prix :

Note candidat : $X = (mp/px) \times 0$

mp : offre la plus basse

px : prix proposé par le candidat X

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les offres doivent être remises pour le **JEUDI 17 AOUT 2017 A 12 HEURES 00**

6.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**« REQUALIFICATION DE LA RUE DU XI NOVEMBRE »
NE PAS OUVRIR**

Ce pli doit contenir les pièces définies à l'article 4.1 et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Mairie de Hagondange
Services Techniques
Place Jean Burger
57300 HAGONDANGE**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à leurs auteurs.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent s'adresser à :

**Mairie de Hagondange
Services Techniques
Place Jean Burger
57300 HAGONDANGE
Monsieur KALECHE
Tél. : 03.87.71.50.10
Fax : 03.87.72.18.36**

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Article 8 : Clauses complémentaires

Seuls les espaces réservés aux candidats sont à compléter. Toute modification ou ajout sur les documents de la consultation est strictement interdit et entraînera le rejet de l'offre.